

GROUPE METROPOLE PASSIONS COMMUNES

PROJET DE  
MANDAT  
2020-2026

Mobilisés  
pour  
réussir ensemble !

MPC

Métropole Passions  
Communes

# EDITO

*Les élections municipales du 15 mars ont déjà désigné une partie des élus qui siègeront au Conseil Métropolitain.*

*L'assemblée métropolitaine sera complétée à l'issue du second tour des élections municipales qui a finalement été programmé le 28 juin, en raison de l'épidémie de Covid-19.*

*Dès que cette séquence électorale sera achevée, chaque élu métropolitain aura une double responsabilité majeure à assumer.*

*Celle de représenter, au sein du Conseil Métropolitain chaque commune et chaque habitant qui composent notre Métropole, et celle de contribuer à porter haut et loin l'ambition d'un territoire global d'1,2 millions d'habitants.*

*Au cours des 6 dernières années du mandat 2014-2020, tout en baissant la dette et en rétablissement l'autofinancement, il a fallu « réarmer » la MEL en la dotant d'outils qui lui faisaient jusqu'alors défaut pour affronter les défis de demain et la concurrence nationale et internationale : une Agence d'attractivité, une nouvelle marque territoriale (« Hello Lille »), des délégations à Bruxelles et à Londres, sans oublier une quinzaine de plans et de schémas stratégiques, comme autant de feuilles de route qui permettent maintenant de projeter la Métropole dans l'avenir.*

*Ce mandat 2014-2020 a aussi permis de remettre les communes au cœur de la MEL, cette dernière se mettant résolument, plus et mieux, à l'écoute de leurs attentes et de leurs besoins (contrats de co-développement, conférence des Maires, fonds de concours, schéma de mutualisation, centrale d'achats, ...).*

*Nos concitoyens sont aujourd'hui pleinement conscients et fiers de vivre dans une grande Métropole de dimension internationale.*

*Dans le même temps, ils restent identitairement et affectivement très attachés à leurs communes.*

*Loin d'être un frein ou un obstacle au développement métropolitain, nos 95 communes sont au contraire un levier dynamique et distinctif de ce développement.*

*Enfin, entre 2014 et 2020, ce sont les fondations institutionnelles (application des lois MATPAM et NOTRe, transformation de LMCU en MEL), stratégiques (plans et schémas adoptés), géographiques (intégrations de la CCW et de la CCHD) et budgétaires (rétablissement de l'autofinancement et baisse de la dette) qui ont été posées.*

*C'est sur ces fondations que peut désormais se construire une « nouvelle MEL » qui devra aussi prendre toute sa part, pour relever les nombreux et lourds défis que nous impose la crise économique, sociétale et sociale déclenchée par l'épidémie de Covid-19.*

***Au sein du Groupe Métropole Passions Communes, nous avons tous la volonté de nous y employer collectivement, avec l'ambition de faire de notre MEL, LA Métropole de référence et d'excellence, mais aussi de résilience, en France.***

## La force du bilan du mandat écoulé

Nous pouvons être fiers du travail accompli durant ces 6 dernières années. Au rythme de **plus de 1000 délibérations adoptées par an** (6933 délibérations adoptées sur le mandat 2014-2020), force est de constater que nous ne sommes pas restés inactifs ! Avec 93% de décisions votées à l'unanimité des suffrages exprimés, **nous avons fait la démonstration** éclatante de notre capacité à convaincre et à co-construire les décisions dans l'intérêt général.

Des nouveaux schémas de planification urbaine (SCOT, PLU...) au Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) en passant par le Schéma Directeur des Infrastructures de Transports (SDIT) ou la stratégie jeunesse, **ce sont, en tout, 14 cadres stratégiques qui ont été établis pour l'avenir**. Ils refondent désormais l'intervention publique de la MEL. Fort de ces fondations structurantes sur le long terme, avec l'apport conjoint de toutes les composantes sociales et économiques de la métropole, **c'est un nouvel élan que nous pouvons maintenant impulser pour le prochain mandat et les nouvelles générations**.

Nous réalisons ainsi la démonstration de toute la valeur du mandat que nous avons porté : solidaire et à l'écoute. **Par la vision stratégique qu'elle porte et son potentiel attractif, c'est la capitale de la région qui se met ainsi en mouvement pour relever les défis de demain**.

## 2020-2026 : un mandat décisif

Face aux enjeux de tous ordres, climatiques en particulier, forts des fondations que nous avons posées nous sommes plus que jamais prêts à être au rendez-vous du changement. Il nous appartient maintenant de transformer concrètement notre territoire en faisant de nos ambitions des réalités. Nous y parviendrons en épaulant les 95 communes de la métropole, en inventant la métropole turquoise, en facilitant la mobilité des métropolitains, en soutenant l'esprit d'entreprise et la recherche, en agissant pour une métropole éco-citoyenne, en étant solidaire et attentif à tous les âges de la vie et en portant haut la métropole à l'international.

**Il nous appartient donc maintenant de gouverner en véritables ensembliers. Notre rôle sera de fédérer les énergies, mobiliser nos ressources créatives, utiliser tous les outils opérationnels à notre portée. Nous ferons entrer en résonance les dispositifs que nous avons mis en place pour peser fort dans la compétition internationale. Nous démontrerons ainsi la puissance d'action de notre métropole européenne !**

# Epauler les 95 communes de la Métropole



*Nos concitoyens nous le rappellent chaque jour : la commune est l'échelon d'action publique le plus opérant pour agir en proximité.*

*Les élus municipaux, en premier lieu les Maires, sont les premiers à être sollicités sur des sujets touchant le quotidien des habitants, notamment le logement, les déchets ou encore les transports qui sont des compétences métropolitaines.*

*Face à ce constat, il nous apparaît essentiel de garantir la bonne information des Maires et des communes, et de les associer évidemment à la prise de décision dans un seul objectif partagé : travailler collectivement au service des territoires et des habitants.*

*Cette relation de confiance, entre la MEL et les communes, il nous appartient donc de la renouveler, notamment dans les projets de mutualisation, la gestion dynamique du PLU<sup>2</sup>, ou encore les fonds de concours, car elle est le signe de notre capacité à travailler ensemble et le gage de notre réussite collective.*

- 1** Mettre les communes au cœur du projet métropolitain au travers la mise en place de « **contrats de projets** », 2<sup>ème</sup> génération des contrats de co-développement.
- 2** Confirmer les fonds de concours en faveur du sport, de la culture, des écoles, du commerce de proximité, de l'agriculture et de la vidéo-surveillance, et **créer un nouveau fonds de concours en faveur de la réhabilitation du patrimoine communal remarquable.**
- 3** Poursuivre et élargir la mutualisation, notamment sur les **études de qualité de l'air dans les établissements publics et en premier lieu les écoles**, et étendre les champs d'intervention de la centrale d'achats métropolitaine pour faire des économies d'échelle et apporter de l'expertise aux communes.
- 4** Mettre en place un centre métropolitain de supervision urbaine et créer une police métropolitaine des transports et de l'environnement.
- 5** Accompagner les communes dans la gestion dynamique du **PLU2** sur la réalisation des projets locaux.
- 6** Accompagner les communes de l'ex-CCHD dans leur démarche d'élaboration de leur PLUi.
- 7** Accompagner les communes gardiennes de l'eau dans leur développement.
- 8** Poursuivre, aux côtés des communes et des bailleurs, l'accompagnement des projets du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain et réaliser les investissements prévus.



# Ecrire un pacte de gouvernance

La réussite d'un mandat électif dépend aussi de la qualité de sa gouvernance politique. Bien que décriée par certains groupes politiques, en particulier à l'approche des échéances électorales, celle proposée par Damien Castelain au cours du mandat 2014-2020 a été respectueuse de l'ensemble des points de vue, y compris les plus divergents, et a veillé à trouver sans cesse un consensus parmi l'ensemble des élus métropolitains. Le résultat de cette approche est sans appel puisque sur près de 7000 délibérations adoptées, 93% l'ont été à l'unanimité des suffrages exprimés.

Dans cet esprit, le groupe MPC souhaite non seulement que la conférence métropolitaine des Maires soit renforcée à travers une nouvelle forme d'animation mais que soient maintenus, en parallèle, et intensifiés, les conseils de territoire qui apportent, par la proximité, une plus grande opérationnalité à cette gouvernance démocratique.

Par ailleurs, pour gagner en efficacité décisionnelle et en rapidité de réponse, le groupe MPC propose de :

**9 Rétablir un bureau délibératif** qui se réunira à un rythme quasi-mensuel pour assurer la gestion courante de l'établissement. Naturellement, les décisions majeures resteront de la compétence du conseil métropolitain qui se réunira à un rythme de quatre à cinq réunions par an.

**10 Constitution de l'exécutif.** Afin d'avoir un exécutif pleinement mobilisé pour la MEL, il y aura non cumul entre une fonction exécutive régionale ou départementale et une fonction exécutive à la Métropole Européenne de Lille.

**11** Afin que l'action publique soit plus efficace, plus rapide, plus cohérente et plus compréhensible des métropolitains, nous proposerons à la Région des Hauts de France et au Département du Nord la création d'un comité des partenaires issu des exécutifs de ces collectivités.

**12** Etablir un dispositif de suivi des engagements de campagne permettant aux citoyens, aux entrepreneurs, aux associations, aux élus et aux médias de suivre, dans la transparence, l'avancée des engagements de campagne du groupe Métropole Passions Communes.



# Inventer la Métropole turquoise

Conscients que l'eau est une composante majeure de notre territoire et que les espaces verts sont essentiels pour notre santé et notre cadre de vie, nous allons inventer « **la métropole turquoise** »

Au-delà de la préservation des trames vertes et bleues qui maillent notre tissu métropolitain, nous portons l'ambition de transformer en profondeur l'image de notre métropole en appuyant cette transformation sur l'eau et les espaces agricoles et naturels.

Nous nous comporterons ainsi à l'avenir, moins en aménageurs qu'en créateurs de nouveaux territoires, en nous attachant à réinvestir les délaissés urbains, en diversifiant les usages, en un mot en cultivant notre métropole sous ce prisme turquoise. Nous affirmerons ainsi une identité qui nous est propre, et valoriserons les richesses de chacune de nos communes et de nos quartiers.



**13 Réinventer la Métropole à partir de ses composantes historiques que sont les voies d'eau, les emprises des voies ferrées, les grands boulevards et les friches industrielles majeures** : Euralille à la Deûle, Projet Lomme-Capïnghem, reconquête des bords de Deûle, Axe Nord, Grand Boulevard, Boulevard de Tournai, FCB, Blanchemaille, ...

**14 Aménager durablement le territoire pour l'adapter et lutter contre les dérèglements climatiques** : végétaliser les zones urbanisées, aménager des îlots de fraîcheur en ville notamment grâce à l'utilisation de l'eau (bornes fontaines, miroirs d'eau, brumiseurs, ...).

**15 Elaborer une Charte de végétalisation** de l'espace public métropolitain afin de renforcer le verdissement des espaces publics et privés aux côtés, avec et pour les communes et les habitants en :

- S'appuyant sur une démarche participative et une forte implication des communes, des habitants, des associations, des conseils de quartiers, etc.,
- Incitant les aménageurs et promoteurs à prévoir un quota significatif d'espaces verts dans les projets immobiliers d'habitation ou de commerce. Ce dispositif figurera dans un cahier des charges spécifique ;
- Favorisant la nature et la biodiversité en ville ;
- Participant à l'embellissement et à l'amélioration de notre cadre de vie ;

- Créant des corridors écologiques et en renforçant la trame verte métropolitaine ;
- Créant des cheminements agréables et ainsi favoriser les déplacements doux.

## 16 S'appuyer sur nos stratégies en faveur de l'agriculture et des espaces naturels d'intérêt métropolitain pour :

- développer la conversion des surfaces agricoles vers l'agriculture biologique ;
- créer un réseau d'espaces naturels favorisant la lutte contre les inondations, les activités de loisirs et contribuant ainsi au retour de la biodiversité (6 Bonniers, le parc de la Tortue, démarche Arc Nord, Communes gardiennes de l'eau ...).

## 17 Finaliser et appliquer le Plan Climat Air Energie Territorial et amener la métropole vers la neutralité carbone en réduisant massivement les émissions de gaz à effets de serre par le développement des énergies renouvelables (solaire, éolienne urbaine), l'efficacité énergétique des bâtiments et la contribution de l'agriculture à la lutte contre le changement climatique (démarche Climagri)

## 18 Généraliser la mise en œuvre du budget climatique, fondé sur les objectifs de développement durable établis par les Nations Unies, afin d'évaluer l'impact climatique des projets et politiques publiques et de fournir aux élus les moyens de faire des choix éclairés.



## 19 Améliorer la qualité de l'air :

- Mettre en place des équipements (*puits carbone*) pour traiter les particules fines de l'air dans les secteurs les plus pollués du territoire,
- Concrétiser la mise en œuvre de la Zone à Faibles Emissions pour 2022,
- Évaluer la qualité de l'air dans le métro.

## 20 Initier le plan pluriannuel d'investissements relatif à la Gestion des Milieux Aquatiques et à la Prévention des Inondations (GEMAPI), et agir en complément sur les problématiques de dégradations des sols, d'érosion et de ruissellements en partenariat avec le monde agricole.

## 21 Améliorer la qualité de l'eau potable en investissant dans la mise en œuvre de dispositifs de décarbonatation.

## 22 Améliorer les performances de nos stations d'épuration afin de diminuer voire supprimer les pollutions médicamenteuses des rejets dans les milieux naturels et préserver ainsi la biodiversité.

# Faciliter la mobilité des Métropolitains



*La mobilité et l'accessibilité sont des enjeux capitaux, en premier lieu pour les métropoles qui concentrent en leur cœur les grands équipements, les emplois et les services, et parce qu'aujourd'hui il est de notre responsabilité collective d'agir sur plusieurs leviers pour améliorer la qualité de l'air.*

*Après avoir défini une stratégie majeure pour le développement de nos infrastructures de transports collectifs, il est maintenant de notre devoir de tout mettre en œuvre pour faciliter la mobilité de tous, mais surtout de ceux qui sont géographiquement et socialement les plus éloignés des pôles métropolitains.*

*La MEL donnera la priorité aux investissements et à la qualité des prestations de transport sur l'instauration de la gratuité pour les usagers.*

## Développer les transports en commun

**23** Lancer et accélérer les projets inscrits dans le Schéma Directeur des Infrastructures de Transport (SDIT).

**24** Finaliser le doublement des rames de métro « 52 mètres » pour 2023 comme établi dans le protocole d'accord avec ALSTOM.

**25** Achever l'installation des contrôles d'accès, initier le renouvellement du système billettique et renforcer la fréquence de la ligne de métro 2 par le redéploiement des rames de la ligne 1.

**26** Assurer la régénération des matériels roulants vieillissants, pour un service plus sûr, plus efficace et plus confortable :

- **Tramway** : acter l'arrivée d'une vingtaine de nouvelles rames de tramway avant 2026 et réaliser les travaux d'adaptation.
- **Métro** : poursuivre les travaux de rénovation et de renouvellement du matériel roulant sur les deux lignes par l'acquisition de 13 rames de « 52 mètres ».
- **Bus** : effectuer la rénovation d'environ 200 autobus et procéder à

**27** Améliorer la qualité du service des Lianes :

- Augmenter la fréquence et la qualité du service sur les trajets « Wambrechies/Fâches Centre Commercial » (L1), « Wattrelos/Roubaix Eurotéléport/Toufflers » (L3) et « Haubourdin Le Parc/Marcq Piscine » (L5)
- Harmoniser les horaires de soirée des Lianes pour une fin de service à 00h30 au lieu de 22h30 ou 23h30.

**28** Créer de nouveaux pôles intermodaux et les dynamiser en transformant les Parking-Relais en espaces multi-services afin de :

- Permettre aux usagers des transports en commun d'accéder à des services Express.
- Améliorer la visibilité et l'attractivité de ces pôles de rabattement en travaillant de manière partenariale avec les communes, la Région et les autres partenaires.
- Développer des espaces de coworking
- Dédier des places de stationnement au covoiturage et à l'électromobilité.

l'acquisition d'autant de bus nouvelle génération, climatisés et zéro émission. Développer des navettes électriques.



## Favoriser les mobilités douces et maîtriser la place de la voiture

**33** Renforcer le maillage des aires de covoiturage sur le territoire métropolitain.

**34** Multiplier par 3 les moyens consacrés à la politique vélo en dédiant un budget de 100 M€ sur le mandat au développement de la pratique du vélo notamment en aménageant un réseau cyclable continu, rapide et sécurisé.

**35** Etendre le réseau des stations V'Lille en créant 20 stations supplémentaires (hors redéploiement).

**36** Mettre en place « l'écobonus mobilité » pour inciter, sur la base du volontariat, les automobilistes qui circulent sur les grands axes aux heures de pointe, à utiliser un autre mode de déplacement ou à reporter leurs trajets en dehors de ces périodes.

**37** Réaliser le diffuseur de Templemars et l'échangeur d'Armentières.

**29** Redéfinir les seuils (*Quotient Familial CAF*) de notre gamme tarifaire pour une plus grande équité.

**30** Simplifier et diversifier les modes de paiement possibles pour les usagers :

- Système de paiement unifié : dématérialisation du titre de transport sur smartphone (M-ticket), utilisation de la carte bancaire sans contact comme titre de transport (open paiement), ...
- **Application numérique dite « MAAS »** (Mobility As A Service) permettant de faciliter la vie des usagers en mettant à leur disposition une plateforme unique pour rechercher des itinéraires multimodaux.

**31** Etudier l'intégration tarifaire des lignes de la SNCB (*société nationale des chemins de fer belges*) sur le périmètre de l'Eurométropole

**32** Pérenniser la gratuité totale des transports publics en cas de pic de pollution.

**38** Expérimenter les navettes fluviales pour les trajets quotidiens et également à des fins touristiques, notamment dans les secteurs des Weppes entre Don et Lille.

**39** Repenser le transport logistique, notamment celui du dernier kilomètre par la voie d'eau et l'électromobilité.

**40** Accélérer l'électromobilité grâce à des mesures incitatives :

- Poursuivre le déploiement de bornes de recharges sur le territoire.
- Expérimenter la gratuité du stationnement des véhicules électriques dans les parkings

**41** Concrétiser les projets de mobilité inscrits dans les accords de coopération interterritoriale (*Porte du Hainaut, Pévèle Carembault, Pays de St-Omer, Communauté Urbaine Dunkerque, Bruxelles capitale, Pôle métropolitain de l'Artois*), notamment les liaisons ferroviaires d'intérêt régional et l'utilisation des bandes d'arrêt d'urgence des autoroutes pour les bus et le covoiturage.

**42** Exploiter les retombées économiques et logistiques du projet de Canal Seine Nord.



## Innover

# Soutenir l'esprit d'entreprise et la recherche

*Aménageurs, développeurs de parcs d'activités, chefs de file de filières d'excellence, porteurs de dispositifs pionniers, partenaires auprès des entrepreneurs, nous sommes aussi générateurs d'emplois dans le domaine de l'aménagement et des services.*

*Nous tenons des positions clés dans l'économie numérique qu'il nous faut conforter dans un environnement concurrentiel. Avec la montée en puissance de l'Université de Lille, et le leadership que nous avons pris en matière de design, au regard des plus grandes métropoles internationales, nous avons les moyens de nous affirmer encore un peu plus comme une métropole pro-business.*

*Nul ne contestera aujourd'hui que la pandémie du Covid-19 n'est pas simplement une crise sanitaire. Elle est devenue économique et financière ébranlant la vie économique dans les premiers mois de 2020. Aujourd'hui il ne s'agit pas de parler de refondation, car les bases de la MEL sont solides et ont été fortifiées ces six dernières années. Notre ambition ne s'est pas éteinte, la MEL, forte de ces atouts et d'une volonté inflexible, s'est rangée au côté des acteurs économiques pour sauvegarder, rebondir et réussir ensemble. C'est l'objet du plan de relance exceptionnel présenté début juin et dont une synthèse est jointe en fin de programme.*

**43 Réviser le Schéma Métropolitain d'Enseignement Supérieur et de Recherche pour y confirmer l'excellence académique, la recherche et l'innovation et faciliter les partenariats locaux, régionaux, nationaux et internationaux.**

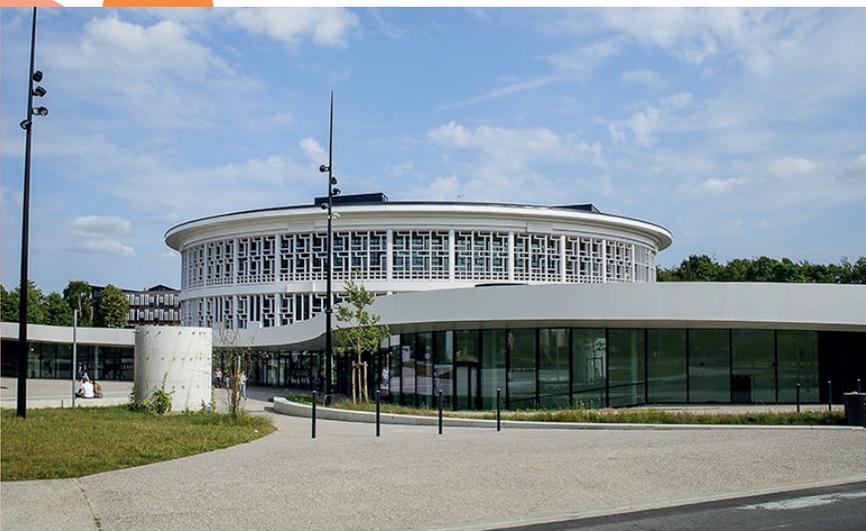
**44 Renforcer les passerelles avec le monde universitaire et contribuer à des projets tel que PRECIDIAB : vote de 10 M sur 5 ans pour lutter contre le diabète.**

**45 Créer un Conseil métropolitain des entrepreneurs** réunissant les entrepreneurs et les exécutifs du monde économique.

**46 Renforcer nos 6 filières d'excellence existantes et en créer 4 nouvelles :**

- **Eurasciences** en lien avec l'université de Lille et de la Haute Borne,
- **Eurartisanat** en partenariat avec la Chambre des métiers et de l'artisanat, la Région, ...
- **Euraclimat** pour adapter notre métropole aux enjeux des dérèglements climatiques et fonder notre attractivité sur notre capacité de résilience
- **Eurasécurité** pour créer un Campus dédié à la cybersécurité.

**47 Renforcer nos capacités d'incubation, accélérer et développer l'implantation des start-ups et des entreprises sur notre territoire** par une politique immobilière ambitieuse.





**48** Poursuivre la rénovation des parcs d'activités de la métropole.

**49** Soutenir les secteurs du commerce et de l'artisanat pour assurer un développement harmonieux, cohérent et efficace de l'implantation des commerces dans nos communes et notamment réinvestir les centres villes. En lien avec les Maires, nous faciliterons l'accès des artisans et commerçants aux nouveaux outils d'optimisation fiscale.

**50** Redéfinir le dispositif d'indemnisation des commerçants et artisans dans le cadre de travaux portés par la MEL.

**51** Relancer le Plan d'actions pour l'emploi en intégrant les préconisations de l'étude comparant les marchés de l'emploi entre la Flandre Belge et la Métropole.

**52** Accentuer le succès des emplois francs

- en confortant la coopération entre la Préfecture, le monde économique et la MEL.
- en améliorant la visibilité de ce dispositif auprès du monde économique

**53** Généraliser le dispositif « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » à tous les quartiers prioritaires.

**54** Organiser un système dédié à l'économie sociale et solidaire pour faciliter le développement des 3 900 structures et 52 000 emplois présents sur le territoire et renforcer ainsi l'accompagnement des personnes éloignées du travail.

**55** Se positionner en métropole nourricière en développant les initiatives autour de l'agro-écologie :

- Développer et soutenir les pratiques agricoles durables et vertueuses (Bio, label Haute Valeur Environnementale, Baux Ruraux Environnementaux et agroforesterie).
- Appliquer la démarche du Plan Bio (mois de la Bio et fonds de concours).
- Développer la zone maraichère de Wavrin en augmentant d'environ 12 hectares cette zone grâce à de nouveaux terrains mis à disposition pour y installer de nouveaux maraichers.
- Créer une ferme urbaine.

**56** Renforcer notre écosystème numérique autour d'Euratechnologies, Plaine Image, Agrotech...

**57** Terminer le maillage de la métropole en fibre optique afin de supprimer totalement la fracture numérique.

# Agir pour une Métropole éco-citoyenne

*Parce que les générations futures nous le commandent, parce que les déchets de certains sont la ressource des autres, parce que les réglementations évoluent, la métropole doit se repositionner en tant qu'autorité compétente et collectivité exemplaire et innovante en matière de gestion et de traitement des déchets.*

*C'est pourquoi, au cours des prochaines années, nous devons chercher de nouvelles solutions et conduire de nouvelles actions pour « jeter moins, trier plus et mieux et moderniser le traitement des déchets ». Derrière ces problématiques, ce sont les questions d'économie sociale et solidaire, d'alimentation et de santé publique pour les générations futures qui sont en jeu.*

## Jeter moins

**58 Réduire la production de déchets à la source.**

**59 Mettre en place une véritable économie circulaire s'appuyant sur un schéma directeur des déchets ménagers pour faire des déchets des uns les ressources des autres.**

**60 Développer la filière du réemploi :**

- en créant des éco points en milieu urbain pour favoriser la collecte des déchets et la sensibilisation à la réduction des déchets ;
- en implantant de nouvelles déchèteries sur le territoire métropolitain.

**61 Réunir les plus importants producteurs de déchets du territoire pour les accompagner vers la réduction de leur empreinte énergétique et écologique.**

## Trier plus et mieux

**62 Etendre les consignes de tri des plastiques** pour, à termes, déposer dans la poubelle de tri sélectif tous les emballages plastiques.

**63 Collecter le verre en Point d'Apport Volontaire.**

**64 Mettre en place le ramassage des encombrants sur rdv sous 24h en cas de situation d'urgences (déménagement, décès, ...)**

**65 Lancer l'étude du transfert à la MEL de la compétence « propreté », actuellement exercée par les communes.**





## Moderniser le traitement des déchets

### 66 Faire du Centre de Valorisation Energétique la « chaudière » de la MEL

- en améliorant sa production de chaleur grâce notamment aux apports de déchets provenant de territoires voisins en leur évitant ainsi l'enfouissement de leurs déchets
- en développant les réseaux de chaleur vers l'habitat et les équipements publics.

### 67 Produire de l'hydrogène à partir du Centre de Valorisation Energétique (CVE) afin d'alimenter la nouvelle flotte de bus et les camions de ramassages des déchets.

### 68 Effectuer une valorisation organique des déchets verts

- en développant une filière métropolitaine de récupération des bio-déchets,

- en collectant séparément les déchets verts et les bio-déchets pour une meilleure production de méthane,
- en construisant une plateforme de compostage métropolitaine et en redistribuant le compost aux citoyens et agriculteurs.
- en déployant les composteurs collectifs et la mutualisation de mini-broyeurs.

### 69 Innover en équipant nos bennes à ordures ménagères de systèmes de détection embarqués afin de relever lors de chaque passage : les tags, les nids de poules, les dépôts sauvages et de mesurer la qualité de l'air.

## Améliorer la qualité de la chaîne alimentaire locale

### 70 Mettre en œuvre le volet Santé et Alimentation du Plan Alimentaire Territorial :

- Faire de la présence des produits locaux dans les cantines une priorité (*démarche et label « Ici, Je mange local ! »*)
- Atteindre le seuil de 50% de produits de qualité dont 20% de Bio dans la restauration collective pour 2022.

### 71 Adopter un plan d'actions de santé environnementale pour prévenir et réduire les risques sanitaires induits par les facteurs environnementaux.

# Être solidaire et attentif à tous les âges de la vie

*La métropole bien que non compétente directement sur les questions sociales, porte en elle l'ADN de l'innovation sociale et de la solidarité.*

*En inventant le 1% logement et la plupart des dispositifs de protection sociale à la française, plus que tout autre territoire, elle a su mobiliser ses ressources et ses compétences en la matière.*

*Aujourd'hui, c'est collectivement, aux côtés de l'ensemble de nos partenaires, que nous réussissons à répondre à l'équation : « un toit et un travail pour chacun des métropolitains ».*

*C'est cette ambition qui fait aussi la grandeur de notre métropole et nous mettrons tout en œuvre pour l'atteindre.*

## 72 Tourner notre métropole vers la jeunesse :

- Créer un dispositif destiné à tous les jeunes décrocheurs en mobilisant, en lien avec les Mairies, les entreprises locales et les acteurs de terrain ;
- Organiser, dans la première année du mandat, une journée d'échanges avec l'ensemble des Conseils Municipaux des enfants de la MEL nouvellement élus.
- Obtenir le label UNICEF « Villes et Intercommunalités Amies des enfants », conjointement avec une ou plusieurs des communes membres de notre territoire sur la base des compétences de notre établissement (*Bien-être et*

*cadre de vie, égalité d'accès aux services, Participation citoyenne des enfants et des adolescents, accès au jeu, au sport, à la culture et aux loisirs...).*

- Renforcer les offres destinées aux jeunes de 17 à 25 ans comme le « Summer Pass ».

## 73 Promouvoir un habitat de qualité et accessible à tous dans le cadre de la révision du Plan Local de l'Habitat :

- Maintenir les objectifs de construction de logement et permettre l'accès à la propriété aux plus modestes en augmentant la part de prêts sociaux location accession (PSLA).
- Faciliter le parcours résidentiel des métropolitains avec les bailleurs sociaux.
- Répondre à l'isolement social en développant les offres en hébergement et structures de logements intergénérationnels.
- Lancer un plan de logements étudiants ambitieux, résidences universitaires du XXI<sup>e</sup> siècle en lien avec le CROUS.
- Accompagner les propriétaires bailleurs et occupants dans les travaux d'isolation de logement afin de faire diminuer les charges liées aux déperditions énergétiques.



- Mener avec les bailleurs et les communes des actions de revitalisation des pieds d'immeuble pour transformer ces délaissés en véritables lieux de vie (*commerces de proximité, jardins potagers partagés, espaces récréatifs*).

## **74 Repenser les espaces publics pour les adapter aux différents usages, aux différents âges de la vie, mais aussi aux personnes à mobilité réduite et en situation de handicap, ... :**

- Penser les espaces publics pour tous
- Créer des espaces de rencontres en facilitant la réappropriation des espaces publics par les usagers : plantation d'arbres, installation de mobilier urbain adapté, ...
- Faciliter et sécuriser la marche en redonnant sa place au piéton dans l'espace public et en lui assurant des déplacements sûrs et confortables.

## **75 S'associer, dans le cadre des compétences métropolitaines, à la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté en :**

- Recensant les politiques de la MEL ayant une portée sociale
- Ciblant les jeunes de moins de 25 ans, notamment les étudiants très nombreux sur notre territoire
- Travaillant en partenariat avec l'Etat, le Département, les Communes, le CROUS, le Rectorat et la CAF
- Fléchant nos interventions sur l'accès aux droits et le développement des opportunités en termes d'emploi, formation, mobilité ...

## **76 Développer les clauses socialement et écologiquement responsables dans les marchés publics de la MEL**



**77 Mettre en place d'une véritable gestion de la relation Usager/MEL et créer, dans le cadre d'une stratégie digitale offensive partagée avec tous les acteurs du territoire, une Plateforme Métropolitaine des Services, afin de faciliter l'accès aux services publics et aux informations à tous les métropolitains et visiteurs sur le territoire.**

**78 Déployer des antennes territoriales métropolitaines dans chacun des territoires pour améliorer la proximité de la métropole auprès des communes et des habitants.**

**79 Mettre en place, avec nos délégués, des comités d'usagers dans les domaines du transport public, de l'eau, des déchets, des projets de renouvellement urbain, des espaces naturels métropolitains.**

**80 Créer des ateliers de sensibilisation dans les écoles sur les compétences de la MEL pour faire des enfants les métropolitains de demain.**

**81 Mettre en place le 1er budget participatif métropolitain qui permettra aux citoyens de proposer des projets éco-citoyens s'inscrivant dans nos compétences.**

# Porter haut la Métropole à l'international

*Qu'il s'agisse de sport, de culture, de recherche ou d'innovation, que les labels et les distinctions relèvent de la performance ou de la qualité des prestations, les succès individuels et collectifs à venir obligent notre collectivité à poser les jalons de son destin métropolitain. En se dotant d'équipements de pointe, en renforçant les coopérations, en accueillant les rendez-vous d'excellence et en orchestrant les événements populaires, la Métropole Européenne de Lille se doit de poser de nouveaux horizons partagés. Pour catalyser les énergies, créer de l'attractivité et du rayonnement et susciter de l'adhésion, à nous de porter avec fierté les moyens de nous dépasser !*



## Utiliser le marketing territorial et la démarche design comme outils de positionnement distinctif

**82** Concrétiser les projets communs des accords de coopération inter-territoriale signés notamment avec les EPCI du Pays de St Omer, de la Pévèle Carembault, de la Porte du Hainaut ou encore du Dunkerquois et mobiliser les énergies pour développer nos projets communs.

**83** Etendre nos échanges avec la Belgique et le Royaume Uni dans le cadre de nos deux délégations à Londres et Bruxelles.

**84** Renforcer notre présence à l'international : expositions universelles, événements sportifs internationaux... .

**85** Développer l'agence d'attractivité Hello Lille en y intégrant Lille's Agency.

**86** S'appuyer sur le label «Capitale mondiale du Design» afin de pérenniser l'expérience Design de la métropole au service de la compétitivité et de la performance des entreprises dans le soutien apporté à l'évolution de leur processus de production.

**87** Soutenir les initiatives de la culture du *Maker Faire* pour offrir aux créateurs des lieux équipés leur permettant de développer leurs projets et à terme de les commercialiser.

**88** Capitaliser sur la visibilité de la MEL au plan international en matière de design par la pérennisation d'une design Week Euro métropolitaine.

**89** Proposer aux acteurs publics un projet ambitieux de valorisation des identités les plus fortes de la Métropole comme le Paris Roubaix et la mémoire du Général de Gaulle.



## Porter une politique culturelle ambitieuse qui emporte l'adhésion

- 90** Intégrer le réseau UNESCO des villes créatives en décrochant une labellisation pour représenter la France au titre de la gastronomie et/ou du film.
- 91** Amorcer l'harmonisation du réseau de bibliothèques dans le cadre d'un projet de mutualisation entre la MEL et les communes volontaires.
- 92** Accompagner les actions de mutualisation des musées du territoire pour leur permettre des économies d'échelles et le développement d'expositions d'envergure.
- 93** Mettre en place deux dispositifs complémentaires à Démonstrations Musicales : Démonstrations Danse et Démonstrations Théâtre.
- 94** Accompagner, aux côtés des communes volontaires, le dispositif national visant à développer sur le territoire des musées numériques de proximité pérennes ou « itinérants » appelés « Microfolies »
- 95** Enrichir le dispositif des Belles Sorties en y intégrant les arts de la rue.
- 96** Conforter l'identité culturelle de la métropole en organisant dans le cadre des 40 ans du LAM et des 20 ans de Lille 2004, des expositions d'envergure et des cycles de conférences avec nos partenaires.

## Conduire une politique sportive à la hauteur d'une Métropole européenne

- 97** Tirer profit des JO 2024 de Paris en développant un partenariat concret avec le comité d'organisation et les fédérations sportives.
- 98** Attirer des événements nationaux et internationaux en s'appuyant d'une part sur nos équipements actuels notamment le Stade Pierre Mauroy, et d'autre part sur les projets
  - de création d'une piscine olympique,
  - de création d'une aréna patinoire
  - de transformation du Stadium, véritable socle de Hello Lille Sport et écrin du rugby Métropolitain.
- 99** Accompagner les clubs et les sportifs de haut niveau.
- 100** Unifier l'ensemble des marques des clubs sportifs du territoire sous le label Hello Lille.

# Feu vert pour la Relance Métropolitaine

## 80 millions d'euros pour soutenir le tissu économique local

*Après avoir été en première ligne et répondu présente face aux mesures d'urgence dues à la crise sanitaire de la Covid-19, la MEL se doit d'être au rendez-vous de la relance du tissu économique, associatif, touristique et événementiel, et engager un plan réactif, équilibré et solidaire à la hauteur des enjeux. **Un plan qui prend aussi en compte les enjeux environnementaux, nouveau cadre d'action qui s'impose à tous : soutenir la rénovation plutôt que l'étalement urbain, un soutien financier au tissu de proximité qui ne s'entend qu'avec un accompagnement des entrepreneurs au renforcement des modèles économiques et le développement des circuits courts.***

*Il nous faut donc agir en faveur de l'économie de proximité durement touchée, de l'aménagement du territoire avec un plan triennal en faveur de la rénovation des logements, du tourisme et de l'événementiel, d'une relance massive par la commande publique.*

*Ce plan de relance aura l'originalité de se doter d'un dispositif évaluatif permettant d'en suivre son évolution et son efficacité.*



**101 Mettre en place des outils en faveur de l'économie de proximité,** cœur économique métropolitain, par la création d'un Fonds de Rebond doté de 20 M€, destiné à prendre en charge l'équivalent de 3 mois de loyers (16.000 commerçants et artisans concernés), par l'attribution d'avances remboursables aux TPE et associations de moins de 10 salariés, par le soutien et développement du tissu économique de proximité.

**102 Rénover des logements et aide « BOOSTER » à l'accession à la propriété :** 3000 rénovations supplémentaires de logements sociaux sur les trois prochaines années afin de relancer le BTP, par la rénovation thermique de 600 logements par an pendant 3 ans, la mise en sécurité pour 600 logements par an pendant 3 ans (financement de travaux),



l'accélération de la rénovation des résidences étudiantes pour un montant de 12M€ et la création d'un dispositif « BOOSTER » d'accession à la propriété.

**103** **Conduire des actions en faveur des acteurs du tourisme et de l'événementiel**, par le renforcement des initiatives de promotion de la destination « Lille »

**104** **Stimuler la relance par la commande publique**, en provoquant un « choc positif » de demandes visant principalement les achats auprès des acteurs fragilisés et intégrant les enjeux de la transition écologique stratégie de protection et de croissance au sortir de la crise

**105** **Etablir un dispositif « Evaluation » et « Efficience » des mesures du plan de relance**, permettant aux citoyens, aux partenaires du tissu économique, aux associations, aux médias et aux élus de suivre l'avancée du Plan de Relance.



MPC

---

Métropole Passions  
Communes

---